



Direction Affaires Générales et Démarches Transversales

25/AR04

PÔLE ARRÊTÉS

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme SANNA

Directrice des Affaires Générales et Démarches Transversales

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales



20 MARS 2025

**25/AR04 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A  
MONSIEUR PATRICE CAZAUX, 7<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE**

Josée MASSI, Maire de TOULON,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-20 à L2122-23, ainsi que l'article L2122-18 qui prévoit que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

**VU** l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

**VU** le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

**VU** l'arrêté 23/AR75 du 9 mai 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Christophe MORENO, 15<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Dynamisation Commerciale, Événementiel, Communication, Informatique, Dialogue Social et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

**ATTENDU** que Monsieur Christophe MORENO, 15<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 7 avril 2025 au 11 avril 2025 inclus,

**ATTENDU** qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire durant cette période,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur Patrice CAZAUX, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, reçoit délégation de signature, pour la période du 7 avril 2025 au 11 avril 2025 inclus, et sera habilité pendant cette période à signer dans le cadre des domaines suivants :

- DYNAMISATION COMMERCIALE
- EVENEMENTIEL
- COMMUNICATION
- INFORMATIQUE
- DIALOGUE SOCIAL

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

**tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :**

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,



- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,

Dans le cadre du domaine « Dynamisation Commerciale » :

- la délivrance des autorisations d'ouverture exceptionnelle,
- la signature des correspondances liées à la mise en œuvre de la politique de développement commercial et artisanal de la Ville,
- la délivrance de récépissé de déclaration préalable de vente en liquidation,

Dans le cadre du domaine « Dialogue Social » :

- les actes relatifs à la présidence des instances paritaires (CAP, CCP, CST, Conseil de discipline...).

## **ARTICLE 2 :**

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Patrice CAZAUX, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et Monsieur Christophe MORENO, 15<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

## **ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 18 mars 2025

**Josée MASSI**  
Maire de Toulon



### Voies et délais de recours :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Jean Racine CS 40 510, 83 041 Toulon Cedex 09 tél : 04.94.48.79.30 fax : 04.94.42.79.89, par voie postale ou au moyen de l'application informatique Télérécoeurs citoyens accessible depuis le site internet [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr), et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé auprès de l'auteur de la décision dans ce même délai.

Transmis au contrôle de légalité le : 20 MARS 2025  
Accusé de réception le : 20 MARS 2025  
Affiché le :  
Notifié le :

Publié Le

20 MARS 2025

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

25/AR04 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A MONSIEUR PATRICE CAZAUX, 7ème ADJOINT AU MAIRE

---

Date de transmission de l'acte : 20/03/2025

Date de réception de l'accusé de  
réception : 20/03/2025

---

Numéro de l'acte : Imc1373790 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20250318-Imc1373790-AR

---

Date de décision : 18/03/2025

Acte transmis par : Sophie MANA ID

---

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature